



- Limite de zones
- U Zones urbaines
- Ui Zone d'activité
- AU Zone a urbaniser
- N Zone naturelle
- Nu Zone naturelle où l'extension la réfection l'adaptation des constructions existants et abris de jardins sont autorisés (constructions autorisées dans un secteur de taille limitée, à la condition qu'elles ne portent atteintes ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages (Art. R.123-8))
- NL Zone naturelle de loisir, culturel et sportif
- Ne Zone naturelle d'équipements (station d'épuration et déchetterie)
- A Zone agricole
- ☒ Batiments d'élevage

DÉPARTEMENT DE L'AISE

Commune de Moy de l'Aisne

---

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

**10. Les activités d'élevage**

**Bâtiments d'élevage disposant de périmètres de protection (à titre d'information, ceux-ci étant susceptibles d'évolution)**

<p>Commune de Moy de l'Aisne 7 rue du Général Leclerc 02 610 Moy de l'Aisne</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du :</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du :</p> <p>Le Maire</p>
<p><b>HarmoniePAU</b> Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Ledoux 59 297 WILLEMS CLUSIAN</p> <p>Suivre de la procédure :</p> <p>DDE - BAU de Saint Quentin 02 100 Saint-Quentin</p>	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du ... Soumettant à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du :</p> <p>Le Maire</p>